Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection sociale
Direction Régionale De Sante Draa-Tafilalet
Délégation Provinciale Midelt

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵣⵔⴼⵜ ⴷ ⵜⵣⵔⴼⵜ ⵏ ⵜⵎⴰⵡⴰⵙⵜ
المديرية الجهوية للصحة درعة تافيلالت
مندوبية إقليم ميدلت

Avis d'achat sur bon de commande N° 69/2026

Le délégué de la délégation de la santé et de la protection sociale province de Midelt procède à l'achat sur bons de commande de prestation objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet : **Achat de fongibles et consommables destinés au laboratoire du centre de sante niveau 2 Boumia relevant de la délégation de sante et de la protection sociale Midelt.**

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Unité de mesure	Quantité
01	Tube de prélèvement sous vide, en plastique - PET (Polyéthylène Téréphtalate) volume de tube de 5 ml , vide de 4ml , étiqueté, tube sec sans anticoagulant, dimension (13x 75mm), bouchon rouge vissant par une fermeture sécurisée d'un demi-tour, bague noire.	Boite de 100 unités	10
02	Tube de prélèvement sous vide, en plastique - PET (Polyéthylène Téréphtalate), volume de tube 5mL, vide de 4mL, etiquetté, avec anticoagulant l'EDTA K3, dimension (13x75mm), Bouchon lavande vissant par une fermeture sécurisée d'un demi-tour, bague noire.	Boite de 100 unités	30
03	Tube de prélèvement VS sous vide, en plastique - PET (Polyéthylène Téréphtalate), volume tube 5mL, vide de 4mL, etiquetté, avec anticoagulant le citrate de sodium 3,2%, dimension (13x75mm), Bouchon noir vissant par une fermeture sécurisée d'un demi-tour, bague noire.	Boite de 100 unités	20
04	Embouts "cônes en vrac" en polypropylène, de couleur jaune, pour micropipette de (5 a 200µl) contenant des graduations fines permettant un contrôle simple du volume.	Sachet de 500	6
05	Embouts "cônes en vrac" en polypropylène, de couleur bleu, pour micropipette de (100 a 1000µl) contenant des graduations fines permettant un contrôle simple du volume.	Sachet de 500	4
06	Tubes eppendorf en polypropylène, avec couvercle ou cape attenante pour éviter toute ouverture accidentelle, fond conique	sachet de 500	1

	autoclavables à 121°C, congélables à -80 °c, capacité de 0.5 ml		
07	**Aiguille de prélèvement sanguin de Taille 21 G x1 "1/2" stérile a usage unique, de couleur Verte,**	**Boite de 100 unités**	**50**
08	**Corps de prélèvement compatibles avec les aiguilles de prélèvement sanguin, réutilisables,**	**unité**	**6**
09	**Tube jetable de westergreen pour VS, gradué de 0 à 170 mm, Longeur de 230 mm, Diamètre de 4mm, avec bouchon de ferméture sous préssion.**	***Boite de 100 unités***	**10**
10	**Micropipette 10-100 µL** : plage de volume de 10 à 100 µL, incrément de 0,1 µL, affichage numérique à 3 chiffres, éjecteur d'embout intégré, corps ergonomique, partie inférieure autoclavable, compatible avec embouts jaunes. Exactitude ≤ ±0,8 % et précision (CV) ≤ 0,2 % au volume maximal.	**unité**	**5**
11	**Micropipette 20-200 µL** : plage de volume de 20 à 200 µL, incrément de 0,2 µL, affichage numérique à 3 chiffres, éjecteur d'embout intégré, corps ergonomique, partie inférieure autoclavable, compatible avec embouts jaunes. Exactitude ≤ ±0,6 % et précision (CV) ≤ 0,2 % au volume maximal.	**unité**	**5**
	Collecteur jaune pour objets piquants, coupants et tranchants (OPCT), capacité **2 litres**, destiné à la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : • **Capacité :** 2 L • **Matière :** polypropylène rigide, résistant à la perforation • **Conformité :** norme **NF X 30-500** et agrément pour le transport des matières dangereuses (ADR, UN 3291) • **Couleur :** jaune, avec pictogramme de risque biologique et mention « DASRI » imprimés	**unité**	**10**

	• **Fermeture :** système de fermeture provisoire et de fermeture définitive, sécurisée et inviolable • **Ouverture :** orifice ou trappe de dépose permettant l'élimination des aiguilles et des lames sans manipulation directe • **Marquage :** zone d'étiquetage pour la date et le service producteur, traçabilité du lot		

CONDITIONS :

- **Les dates de fabrication et péremption doivent être inscrites d'une façon lisible par le fournisseur sur l'emballage extérieur et intérieur de chaque produit.**
- **Les produits ayant un délai de péremption de 5 ans doivent être à la date de leur livraison justifies d'un délai de validité de 3 ans.**
- **Les produits ayant un délai de péremption de 3 et 4 ans, doivent être à la date de leur livraison justifiée d'un délai de validité de 2 ans au moins.**
- **Les produits ayant un délai de péremption de 18 mois, doivent être à la date de leurs livraisons justifiées d'un délai de validité au moins égal à 12 mois.**

Lieux d'exécution : Pharmacie provinciale de la Délégation Provinciale de la Santé et de la Protection Sociale de Midelt.

Délai d'exécution : 07 jours à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution de la prestation/livraison.

Date et heure limites de réception des devis / offres des concurrents : 20/11/2026 à 10h00.

Modalités de dépôt des plis : Les plis des concurrents doivent être déposés par voie électronique sur le portail des marchés publics de l'État accessible à l'adresse officielle : ***www.marchespublics.gov.ma***

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Délégation Provinciale de Midelt
Délégation Provinciale de Midelt


Délégation
Provinciale
de Midelt